Règlement intérieur de L'accueil de loisirs du Beausset

Le Beausset

BAUSSETENSIUM ADVOCATA

Année 2024 - 2029

Odel

Var - Bouches-du-Rhône - Alpes-de-Haute-Provence

Depuis 75 ans, l'Odel est organisateur des activités pour les enfants et les jeunes

NOS ACCUEILS

- 34 Accueils de loisirs
- 8 Structures jeunes
- 3 Centres d'hébergement
- 3 Crèches
- 1 Centre E-Gaming

Odel services — Service A la personne

PFS Groupe Odel — Pro Formation Service Formations professionnelles

CICADAS GAMING — Service E-GAMING

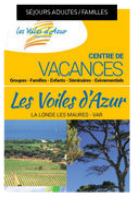

NOS SÉJOURS

En France et à l'étranger

Séjours de vacances avec Odel Evasion (Hiver, Printemps, été) à la mer, à la campagne à la montagne

En vue de répondre aux attentes des familles l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) propose un règlement intérieur qui définit le fonctionnement et les modalités d'admission à l'Accueil de Loisirs.
Notre objectif est de développer un accueil de qualité intégrant des activités de découverte, de socialisation, de vivre ensemble et de citoyenneté.
La capacité d'accueil de la structure est définie par les autorités compétentes, à savoir, la Commission de Sécurité et aux Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et la PMI.

L'accueil proposé

L'ODEL organise l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans, résidant au BEAUSSET

L'accueil périscolaire matin
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
7h15 - 8h20

L'accueil périscolaire soir
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
16h20 - 18h30 (Maternelle)
16h30-18h30 (Élémentaire)

L'accueil du mercredi
7h15 - 18h30

L'accueil des vacances scolaires
HIVER - PRINTEMPS - ETE - AUTOMNE
Du lundi au vendredi,
de 7h15 à 18h30
INSCRIPTION A LA SEMAINE

Le centre est fermé les jours fériés, durant les vacances de Noël et la dernière semaine du mois d'août. Exceptionnellement, ces horaires peuvent être modifiés, en fonction des sorties organisées et des projets mis en place. Dans ce cas, les familles sont préalablement informées par l'équipe.

Les modalités d'accueil et d'inscription

Pour le bon déroulement des temps d'accueil ; il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement. Un retard ne peut être toléré qu'à titre exceptionnel. Dans le cas d'une impossibilité de respect des horaires, veuillez avertir le responsable du centre. Si vous souhaitez récupérer votre enfant pendant les horaires de fonctionnement, vous devez prévenir l'équipe de direction et signer une décharge de responsabilité.

Nous vous informons qu'aucun enfant n'est remis à une personne non désignée par vous-même dans le dossier d'inscription. Si l'enfant est récupéré par une personne autorisée de votre entourage, nous procèderons à une vérification en demandant une pièce d'identité (merci de prévenir votre entourage).

Les enfants ne sont pas autorisés à partir seuls du centre, sauf sur demande et autorisation écrites de votre part, uniquement pour les plus de 10 ans. Aucune autorisation ou dérogation téléphonique ne sera valable.

En dehors des créneaux horaires que nous vous proposons, votre enfant n'est pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, sauf activité exceptionnelle (spectacle, soirée), dans ce cas une autorisation parentale est requise.

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans révolus

Renseignements : al.lebeausset@odelvar.com

Un dossier individuel de renseignements administratifs et sanitaires doit être constitué, dûment complété par le responsable légal de l'enfant, accompagné de toutes les pièces administratives demandées. Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte. En cas d'absence de dossier, votre enfant ne pourra pas être accueilli durant tous les temps gérés par l'ODEL. Le dossier est valable pour une durée d'un an à compter du 1er septembre. Il est entièrement renouvelé chaque année.

Lors de l'inscription, un exemplaire du présent règlement intérieur est remis. Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès que le dossier individuel de l'enfant est constitué par la (ou les) personne(s) responsable(s) de l'enfant. Toute modification intervenant en cours d'année, doit être signalée au responsable de la structure. Toutes les informations portées dans le dossier d'inscription, sont traitées de manière confidentielle.

Les pièces administratives et sanitaires à joindre obligatoirement au dossier :

- Le dossier de renseignements renseigné, daté et signé par le(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant,
- La fiche sanitaire complétée, datée et signée + le certificat médical rempli par le médecin traitant,
- Attestation CAF ou numéro d'allocataire ou dernier avis d'imposition,
- Attestation(s) d'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, …),
- La copie du carnet de vaccinations,
- Le jugement de divorce ou de séparation.

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter les échanges entre les familles inscrites au service, l'ODEL et la Mairie, ainsi qu'à la facturation du service.
Les destinataires des données sont l'ODEL et le service Enfance et Affaires Scolaires de la Commune.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :
ODEL, Service Accueils de Loisirs - 8 rue Truguet - 83000 Toulon
Ou par mail : adl@odelvar.com
L'ODEL responsable du traitement est représenté par son Directeur Général, Monsieur Marc Lauriol.
La plupart des données de votre compte et les données liées à vos inscriptions sont conservées en bases opérationnelles pendant la durée nécessaire à la relation avec l'ODEL. Vos données seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Passé ce délai, elles seront supprimées. Les données de facturation seront conservées quant à elles, 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture

Comment ça marche ?

Réservations :
L'inscription et les réservations sont à effectuer auprès de l'équipe de direction de l'Accueil durant les permanences ou sur le portail famille, selon un calendrier annuel défini par la Direction.
Pour tous renseignements, vous pouvez joindre la directrice au 06.31.63.64.04, ou son adjointe au 06.20.38.38.46. Vous pouvez aussi les contacter par mail à al.lebeausset@odelvar.com.

Présences - Absences :
Le directeur du centre tient un registre de présence dans lequel sont notés l'arrivée et le départ de chaque enfant.
L'absence à une activité, de quelque nature qu'elle soit, doit-être signalée le plus rapidement possible auprès de la direction, et être justifiée dans un délai de 48 heures.
Toute absence est dite justifiée sur présentation :
- D'un certificat médical,
- D'un avis de décès,
- D'un arrêt maladie de l'un des deux parents.

Pour tout désistement, il est impératif d'informer par mail, au minimum 8 jours avant afin de ne pas être facturé.

Les conditions tarifaires :
Les tarifs sont en fonction du Quotient Familial qui est fourni par la famille dès la constitution du dossier de renseignements. L'ODEL assure l'encaissement des participations familiales.

GRILLE TARIFAIRE

Activités Mercredis-Vacances

TARIF JOURNÉE ALSH			
Revenu fiscal Mensuel de référence	Pour 1 enfant inscrit	Pour 2 enfants inscrits	Pour 3 enfants inscrits
RF < 820 €	5 €	4,50 €	3,50€
821 < RF < 1500 €	0,70% du RF	0,55% du RF	0,45% du RF
1501 < RF < 2600 €	0,76% du RF	0,62% du RF	0,50% du RF
2601 < RF < 3000 €	0,82% du RF	0,66% du RF	0,50% du RF
RF > 3000 €	25,50 €	21,50 €	16 €

Activités Périscolaires

Tranches (Revenu fiscal de référence mensuel)	Tarif vacation Matin/Enfant	Tarif vacation Soir/Enfant
<820	0,62 €	1,24 €
821-1500	0,85 €	1,70 €
1501-2600	1,54 €	2,70 €
2601-3000	1,95 €	3,10 €
>3001	2,25 €	3,50 €

Le fonctionnement

Activités et programmes

L'accueil de Loisirs propose aux enfants des activités diverses et variées (culturelles, artistiques, sportives, des sorties, de grands jeux collectifs...). Elles sont modulées en fonction de l'âge, des capacités intellectuelles et physiques de chacun, et du projet pédagogique de chaque centre.

Sorties

Pour les transports des enfants sur les lieux d'activités et de sorties, des bus sont réservés. Plusieurs sorties de proximité sont organisées les mercredis ainsi que les vacances scolaires sur la commune du Beausset. L'ODEL fait appel à une compagnie de transport répondant à toutes les exigences en matière de réglementation et de sécurité. Certaines sorties et activités peuvent être réalisées avec un transport en minibus 9 places conduit par un personnel de l'accueil de loisirs titulaire de l'attestation de transport collectif délivré par la préfecture.

L'accueil de loisirs

Le comportement

Afin d'établir un climat de confiance et de sécurité pour tous et de faire de l'Accueil de Loisirs un endroit sympathique et chaleureux, le comportement de votre enfant doit être respectueux :
- de ses camarades (harcèlement, aucune violence verbale ou corporelle...) ;
- de l'équipe pédagogique qui elle-même doit être respectueuse ;
- du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Des règles de vie sont établies en concertation avec les enfants.
Tout manquement répétitif à ces règles élémentaires et essentielles à la vie en collectivité est signalé aux familles. Une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant peut être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

Le personnel

L'équipe éducative de l'Accueil de Loisirs est constituée d'un directeur diplômé, d'un adjoint et d'une équipe d'animation.
Chaque personnel embauché par l'association est recruté conformément aux procédures mises en œuvre par l'ODEL (constitution d'un dossier de candidature dans lequel est demandé un extrait de casier judiciaire n° 3, vérification des qualifications exigées par la règlementation, entretiens de sélection). Le travail de l'ensemble de l'équipe est régulièrement évalué par l'ODEL.

La tenue vestimentaire

Tenue adaptée aux jeux et activités sportives

<u>Dans le dac à dos chaque jour :</u>

- Une gourde ou une bouteille d'eau.

En fonction du temps et de la saison :
- Un vêtement de pluie (k-way),
- Un chapeau ou casquette,
- Un maillot de bain et une serviette de plage (selon l'activité),
- Une crème solaire (haute protection).

<u>Pour les enfants de moins de 6 ans :</u>
- Un change complet (sous-vêtement),
- Un doudou (si possible différent de celui de la maison afin d'éviter des oublis pouvant devenir problématiques),
- La sucette.

Il est toutefois impératif que votre enfant soit propre pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs. Il est fortement conseillé de marquer toutes les affaires au nom de l'enfant.

Hygiéne, santé et accident

Maladie :

La partie sanitaire du dossier est très importante et obligatoire, elle doit être complétée avec le plus grand soin pour la santé et la sécurité de votre enfant. Elle doit comporter tout renseignement particulier le concernant (allergies alimentaire, médicamenteuse, asthme, maladies, troubles du comportement, autres) et la conduite à tenir. Il est important de nous informer de l'évolution de la santé de votre enfant en cours d'année pour mettre à jour les informations si nécessaire.
N'hésitez pas à nous communiquer toute information qui pourrait permettre de mieux comprendre votre enfant.

- Si votre enfant présente des signes de fatigue (fièvre, maux de tête, maux de ventre ou tout autre problème de santé…) abstenez-vous de l'amener à l'accueil de loisirs ce jour-là, sauf autorisation médicale.
- Si votre enfant doit suivre un traitement pendant le séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants : boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice, ainsi qu'au besoin, une lettre explicative signée et datée. Aucun médicament ne peut être et ne sera administré sans ordonnance.

L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé en Accueil de Loisirs doit se faire, lorsqu'il est possible, conformément aux prescriptions réglementaires décrites par l'encart N°34 du B.O du Ministère de la Jeunesse et de l'Education du 18 septembre 2003. L'ODEL se tient à disposition des intéressés pour les accompagner dans la mise en œuvre de celles-ci, lorsque cet accueil est possible. Cet accueil nécessite de se situer dans la continuité du Projet d'Accueil Individualisé mis en place pour l'accueil de l'enfant à l'école, par extension de ce dernier.

Hygiène :

Les enfants accueillis au centre doivent être en bon état de santé, de propreté et avoir satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations.

Accident :

En cas d'accident, toutes les mesures sont prises rapidement (soins, hospitalisation), conformément aux décisions des services de secours. La famille et la commune sont prévenues simultanément.

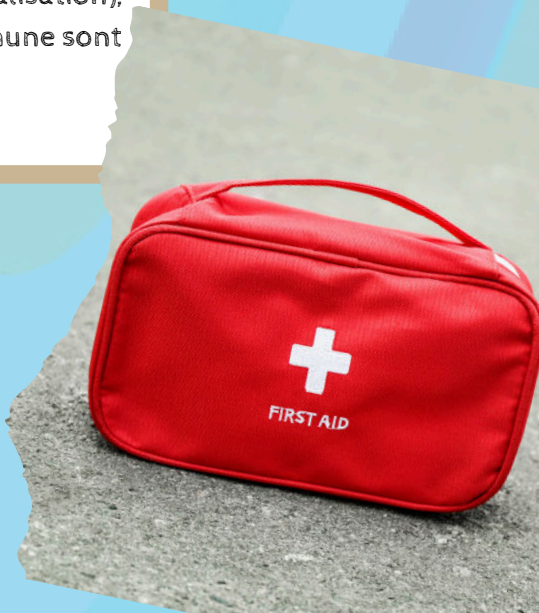

Les repas

Les repas sont préparés par la commune du Beausset, conformément aux normes règlementaires.
Les enfants déjeunent entre 12h et 14h. Les plus jeunes sont accompagnés par l'équipe d'animation.
Les menus sont annoncés sur le panneau d'affichage prévu à cet effet. Il est aussi possible de les demander.
Si un enfant souffre d'allergie alimentaire, nous demandons à la famille de le signaler impérativement dès l'inscription. Un panier repas est demandé à la famille.

Les goûters sont à la charge de l'ODEL durant les vacances et les mercredis. Pour le périscolaire, le goûter doit être fourni par la famille.

Les pique-niques et compléments de goûter ramenés par les enfants le mercredi et les vacances (en dehors des PAI) ne sont pas autorisés, sauf cas exceptionnel et la direction informée

La communication - Les relations familles

Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter le responsable de la structure. L'Accueil de Loisirs s'appuie sur le projet éducatif de l'ODEL. Ce dernier définit les intentions éducatives qui guident notre action et fondent notre engagement. Conformément à la réglementation, ce projet est disponible sur simple demande et consultable sur internet, **sur le site www.odelvar.fr.**
Le projet pédagogique du centre est à la disposition des familles au point accueil. Le programme hebdomadaire des activités est communiqué aux familles par voie d'affichage, transmis sur un support papier et/ou informatique,
Pendant toute la durée du fonctionnement, les familles ont la possibilité de rencontrer le directeur du centre.

Le service Accueil de loisirs :

Ce Service de proximité, présent aux côtés des communes et des familles, est composé de coordinateurs, interlocuteurs privilégiés des équipes, des familles et de la commune. Ces personnels ont pour objectif de créer du lien sur le territoire et d'assurer la parfaite conformité du service, du maintien des actions éducatives de qualité.
Le service Accueils de Loisirs, des personnels à votre écoute en cas de questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la structure : 04.94.50.20.41

Je soussigné(e)… , responsable légal(e) de(s) l'enfant(s)… . déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs.

A… … … … … … … … … … … … … … … … … … … …